



Le kiosque avec
1 FAÇADE OUVERTE

3500\$^{CAD}

Le kiosque avec
2 FAÇADES OUVERTES

4000\$^{CAD}

Le kiosque avec
3 FAÇADES OUVERTES

4500\$^{CAD}

Le kiosque avec
4 FAÇADES OUVERTES

5000\$^{CAD}

NOMBRE DE STANDS* : _____

Nombre de stands 1 façade : ____ = _____ \$

Nombre de stands 2 façades : ____ = _____ \$

Nombre de stands 3 façades : ____ = _____ \$

Nombre de stands 4 façades : ____ = _____ \$

Nombre co-exposants : ____ x 300\$ = _____ \$

Frais d'inscription** : 140 \$

TOTAL : _____ \$

1. ADRESSE

Nom de la compagnie : _____ (« Exposant »)

Nom de la rue : _____ Ville : _____

État / Province : _____ Code postal : _____ Pays : _____

Personne ressource : _____ Tél. : _____

Courriel : _____

Que voulez-vous exposer ? (*liste des produits et/ou services*)

Quel clients / Quelles compagnies aimeriez-vous rencontrer pendant le salon ?

2. ACCORD DES PARTIES

L'exposant décrit ci-dessus accepte par les présentes que le Salon Canadien des Produits de la Mer Inc.(SCPM), opérateur du Salon Canadien des Produits de la Mer (ci-après dénommé «Événement»), verse les droits décrits ci-dessous aux dates indiquées ci-dessous, en contrepartie de son exposition, et qu'il respecte les « Conditions, règles et règlements ».

3. DÉPÔT

Un acompte correspondant à 50% du coût total du tarif Exposant est dû à la réception de la facture afin de réserver l'espace demandé. Les contrats reçus à compter du 14 mai 2021 doivent être payés intégralement à la réception de la facture.

4. MÉTHODES DE PAIEMENT

Tous les paiements doivent être faits en dollars canadiens (CAD). Les paiements par chèques sont payables à : SALON CANADIEN DES PRODUITS DE LA MER. Concernant les virements bancaires et les paiements par Internet, les instructions seront envoyées avec la facture.

5. POLITIQUE D'ANNULATION

Aucune annulation par un exposant n'est effective sauf si elle est communiquée par écrit à Salon Canadien des Produits de la Mer, 1486, rue de la Visitation #3, Montréal (QC) H2L 3B8 Canada ou par courrier électronique à sales@canadianseafoodshow.com. Les conditions d'annulation sont définies dans les conditions, règles et règlements suivants, joints aux présentes et incorporés aux présentes.

Les annulations reçues par SCPM le ou avant le 14 mai 2021 seront soumises à des frais d'annulation égaux à 50% du coût total des espaces annulés. Les annulations reçues par SCPM après le 14 mai 2021 sont soumises à des frais d'annulation égaux à 100% du coût total des espaces annulés.

Le soussigné pour le compte de l'Exposant a pris connaissance de toutes les « Conditions, règles et règlements » régissant le Salon Canadien des Produits de la Mer, incluses dans le présent contrat d'espace d'exposition. L'exposant affirme en outre que l'acceptation de ce contrat par Salon Canadien des Produits de la Mer constitue un contrat légal, et ce soussigné est autorisé à lier l'Exposant à sa charge.

Nom : _____ Titre : _____

Signature : _____ Date : _____ / _____ / _____
AAAA MM JJ

Commentaires :

Tous les prix sont en \$CAD

*Les stands sont de 100 p² avec murs-rideaux. Ils offrent une grande souplesse d'affichage et incluent : nettoyage de la salle avant et après l'événement, nettoyage de tous les espaces communs et des couloirs pendant l'événement, espace de stockage pour les box et les conteneurs des exposants au quai de chargement, signalisation dans le bâtiment, signalisation de la manifestation sur des écrans électroniques (un mois avant) et dans le calendrier du lieu d'exposition, éclairage de base, climatisation et chauffage, zone d'inscription des participants.

**Frais d'inscription : inclus les coûts d'administration, l'affichage de la liste des exposants sur le site internet, une visibilité sur l'application pour téléphones intelligents, 4 badges d'exposants, 12 laissez-passer pour vos clients et l'inscription gratuite aux conférences pour les exposants.



FORMULAIRE POUR CO-EXPOSANT

Remplir un formulaire par co-exposant

1. ADRESSE

Nom de la compagnie : _____ (« Exposant »)

Nom de la rue : _____ Ville : _____

État / Province : _____ Code postal : _____ Pays : _____

Personne ressource : _____ Tél. : _____

Courriel : _____

Que voulez-vous exposer ? *(liste des produits et/ou services)*

Quel clients / Quelles compagnies aimeriez-vous rencontrer pendant le salon ?

2. ACCORD DES PARTIES

L'exposant décrit ci-dessus accepte par les présentes que le Salon Canadien des Produits de la Mer Inc.(SCPM), opérateur du Salon Canadien des Produits de la Mer (ci-après dénommé «Événement»), verse les droits décrits ci-dessous aux dates indiquées ci-dessous, en contrepartie de son exposition, et qu'il respecte les « Conditions, règles et règlements ».

3. DÉPÔT

Un acompte correspondant à 50% du coût total du tarif Exposant est dû à la réception de la facture afin de réserver l'espace demandé. Les contrats reçus à compter du 14 mai 2021 doivent être payés intégralement à la réception de la facture.

4. MÉTHODES DE PAIEMENT

Tous les paiements doivent être faits en dollars canadiens (CAD). Les paiements par chèques sont payables à : SALON CANADIEN DES PRODUITS DE LA MER. Concernant les virements bancaires et les paiements par Internet, les instructions seront envoyées avec la facture.

5. POLITIQUE D'ANNULATION

Aucune annulation par un exposant n'est effective sauf si elle est communiquée par écrit à Salon Canadien des Produits de la Mer, 1486, rue de la Visitation #3, Montréal (QC) H2L 3B8 Canada ou par courrier électronique à sales@canadianseafoodshow.com. Les conditions d'annulation sont définies dans les conditions, règles et règlements suivants, joints aux présentes et incorporés aux présentes.

Les annulations reçues par SCPM le ou avant le 14 mai 2021 seront soumises à des frais d'annulation égaux à 50% du coût total des espaces annulés. Les annulations reçues par SCPM après le 14 mai 2021 sont soumises à des frais d'annulation égaux à 100% du coût total des espaces annulés.

Le soussigné pour le compte de l'Exposant a pris connaissance de toutes les « Conditions, règles et règlements » régissant le Salon Canadien des Produits de la Mer, incluses dans le présent contrat d'espace d'exposition. L'exposant affirme en outre que l'acceptation de ce contrat par Salon Canadien des Produits de la Mer constitue un contrat légal, et ce soussigné est autorisé à lier l'Exposant à sa charge.

Nom : _____ Titre : _____

Signature : _____ Date : ____/____/____

Commentaires :